

Procès-verbal de la 41ème assemblée générale
de la Société des administrateurs et fonctionnaires
des communes neuchâteloises, du 3 juin 1967, à Marin.

-

Séance ouverte à 9 h. 30 par M. Willy Henry, président.

- Ordre du jour:
1. Appel et verbal de l'assemblée générale du 18 juin 1966
 2. Rapports
 - a/ de gestion
 - b/ des comptes
 - c/ des vérificateurs
 - d/ discussion et adoption des rapports et des comptes,
 3. Mutations,
 - a/ admissions
 - b/ démissions
 4. Désignation du lieu de la prochaine assemblée générale,
 5. Nomination de la commission de contrôle et à la commission de rationalisation,
 6. Fixation de la cotisation
 - a/ membres actifs
 - b/ membres honoraires en activité
 7. Divers
 8. Causerie par M. Maurice Billeter, architecte à Neuchâtel.

En ouvrant la séance, M. Henry salue la présence de M. Gaston Clottu, conseiller d'Etat, MM. Probst et Emery, représentants de la commune de Marin, M. Camille Brandt, ancien conseiller d'Etat et membre d'honneur, MM. Walter Christen et Tony Garnier, contrôleurs des communes. Ses remerciements s'en vont à la commune de Marin qui a bien voulu accepter notre société dans ses murs. Il souhaite une bonne journée à chacun et annonce que l'apéritif sera offert à la Tène. Il se recommande aussi auprès des personnes désirant prendre la parole au cours de la séance pour qu'elles s'annoncent préalablement car il ne connaît pas encore personnellement tous les membres.

Se sont fait excuser: MM. Jean-Pierre Porchat, chancelier d'Etat, M. Paul Rognon, ancien président de la commune de Neuchâtel, MM. Théodore Becker, Neuchâtel, Guinchard, Gorgier, Zaugg, Couvet, Girard, Le Landeron, Benoit, Les Ponts de Martel, Guye, La Brévine, Gindraux, Bevaix, Gendre, La Chaux-de-Fonds, Ischer, La Chaux-de-Fonds, Köhler, Marin, Jornod, St. Sulpice, Udriet, La Chaux-du-Milieu, Michel, Penin-Vilars-Saules, Racine, Colombier et Amez-Droz, Corcelles.

1. Appel et verbal. L'appel fait constater que 45 membres sont présents. Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans modification.

2. Rapports a/ de gestion. M. Willy Henry, dans son rapport présidentiel, relève la bonne marche de la société. Le comité s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice écoulé et 2 fois avec la commission dite "de rationalisation" nommée lors de l'assemblée générale de Fontainemelon en 1966. Les affaires courantes ont été promptement liquidées et il souhaite vivement que l'excellent climat qui règne actuellement puisse continuer longtemps encore.

b/ des comptes. Il appartient à M. André Giroud de présenter la situation financière. Les recettes sont de l'ordre de fr. 647.45 et les dépenses de fr. 856.20, soit un déficit de fr. 208.85

c/ des vérificateurs. MM. Tripet et Clottu ont procédé à la vérification de nos comptes. Le rapport lu par M. Tripet conclut que nos comptes ont été trouvés en ordre. Ses remerciements s'en vont au Comité pour sa bonne gestion. C'est en vain qu'on cherche une note de frais de ce dernier. Il recommande aussi de réserver bon accueil à l'augmentation des cotisations qui sera proposée.

Au vote, la gestion et les comptes sont adoptés à l'unanimité.

3. Admissions. Nous avons eu le plaisir d'enregistrer 5 admissions. Celles de MM. Claude-Alain Michel, administrateur communal à Fenin-Vilars-Saules, Francis Leuba, à Villiers/Le Pâquier, Paul André Adam, secrétaire-caissier à Travers, André Ischer, à La Chaux-de-Fonds, Denis Luthi, à La Sagne. Conformément à l'art. 6 des statuts, il appartient à l'assemblée générale de ratifier ces admissions, ce qui est fait à main-levée et sans opposition. Le président souhaite une très cordiale bienvenue à ces nouveaux sociétaires.

Sont démissionnaires, MM. Willy Berger, St. Blaise, R. Proelochs, La Sagne, Aimé Vaucher, Peseux et Charles Maurer, Villiers-Le Pâquier.

4. Désignation du lieu de la prochaine assemblée générale.

Le président informe les membres que le comité désire terminer son activité dans le district de Boudry. Nous sommes à la fin de la législature 1964-68 et il appartiendra à un autre district de former un nouveau comité.

M. Edgar Banderet dit que la commune de Peseux serait heureuse d'accueillir notre société dans ses murs. Au vote, Peseux est choisi comme lieu de la prochaine assemblée.

5. Nomination de la commission de contrôle et de celle de rationalisation.

Cortaillod et Auvernier sont choisis comme vérificateurs de comptes.

Valangin comme suppléant.

A la commission dite "de rationalisation", M. Proelochs démissionnaire est remplacé par M. Denis Luthy, La Sagne.

6. Fixation de la cotisation. M. André Giroud, caissier rappelle que les 3 derniers exercices sont déficitaires, soit fr. 28.90 en 1965, 28,25 en 1966, alors qu'il s'agit d'un montant de fr. 208.75 pour 1967. Le comité propose de porter la cotisation à fr. 12.- au lieu de fr. 10.- et fr. 5.- pour les membres honoraires. M. Huguenin, Auvernier, propose fr. 15.-

M. Pierre Tripet, Fontainemelon, qui était vérificateur de compte relève que le comité a fait toutes les économies possibles. Un souvenir a été remis aux jubilaires et il faut souligner ce geste. Peut-être, pourrait-on supprimer l'abonnement au journal "L'employé"? Il propose également de porter la cotisation à fr. 15.-

Le comité retire sa proposition et l'on passe au vote. Les propositions Fernand Huguenin et Pierre Tripet de porter ~~à fr. 15.-~~ la cotisation à fr. 15.- sont acceptées sans opposition.

Le jubilaire M. Paul Tissot, pour 25 ans d'activité l'année passée déjà n'a pu être fêté en 1966 pour des raisons indépendantes de la volonté du président, il s'en excuse et remet à l'intéressé la gerle traditionnelle.

7. Divers.

Concernant l'abonnement au journal "L'employé", le président aimerait avoir l'avis des membres. Il s'agit d'une dépense de fr. 130.- par année.

M. Eric Maire, Les Verrières, propose de maintenir cet abonnement

M. Rémy Muriset, Le Landeron est pour l'abandon

M. André Zbinden est pour maintenir

M. Léon Tardin propose de maintenir cet abonnement qui constitue un trait d'union entre les sociétaires.

M. Pierre Tripet, Fontainemelon est d'avis qu'il faut continuer cet abonnement, puisque certains collègues s'intéressent à ce journal.

Au vote, il est décidé à l'unanimité d'en rester au statut-quo.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 10 h.15 et rappelle la causerie qui sera donnée par M. Maurice Billeter, architecte.

Cette brillante causerie, donnée dans les locaux du Restaurant de la Tène a captivé l'attention de nos sociétaires. Le thème "Demeures Renaissance en pays de Neuchâtel" était particulièrement bien choisi. Les diapositives passèrent en revue les divers châteaux et demeures patriciennes de notre canton et d'aucuns furent surpris de constater que notre pays de Neuchâtel conserve quantités de trésor architecturaux, ignorés par une grande partie de notre population.

Après le repas et vu le peu d'inscriptions, la course en bateau a été supprimée et les sociétaires se rendirent en voiture à La Sauge pour terminer agréablement cette assemblée générale et aussi pour discuter des problèmes administratifs qui les préoccupent tout au long de l'année. Au préalable, on entendit une allocution de M. Gaston Clottu, conseiller d'Etat, qui déclare avoir toujours plaisir à assister à l'Assemblée générale des administrateurs communaux, ceux-ci étant les principaux collaborateurs des autorités communales et servant de lien avec l'autorité cantonale. Cette allocution fut également vivement applaudie.

Le rapporteur,

R. Kausel